

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GREPAY

=====
Arrondissement de Lens
=====

=====
Canton de Wingles
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 2 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (25) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Fabien DEVILLE, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (2) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS) Madame Mélanie TAHON (a donné procuration à Monsieur Daniel DELENCLOS)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Cathie WASIKOWSKI est élue secrétaire de séance.

2025-22 : Adoption du Compte de Gestion 2024 Budget annexe Estaminet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'année 2024,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2024,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame la Maire,

Après avoir entendu Madame la Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget Estaminet arrêté comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	0,00	0,00	2 267,10	1 722,82	2 267,10	1 722,82
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	544,28	0,00	544,28	0,00
Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	2 066,10	0,00	2 066,10
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	1 521,82	0,00	1 521,82

Après avoir entendu Madame la Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget Estaminet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à 25 voix pour et 2 contre (Monsieur IBBA et Madame DUVEAU).

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
4 avr. 2025

La secrétaire de séance,
Cathje WASIKOWSKI